
Conseil Général
Séance du 14 juin 2022 à 20h15 au Centre communal de Cheseaux-Noréaz

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications de la Présidente du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal No 07/22 sur la gestion et les comptes 2021 – rapports de la Fiduciaire et de la Commission de gestion – débat et décision
7. Préavis municipal No 08/22 concernant l'arrêté d'imposition pour 2023 – rapport de la Commission – débat et décision
8. Préavis municipal No 09/22 relatif à une demande d'autorisation d'effectuer des travaux pour un montant de CHF 50'400.- pour la modération de la vitesse de la route de Champs-Pittet sur sa partie rectiligne
9. Préavis municipal No 10/22 relatif à une demande d'autorisation d'effectuer des travaux pour un montant de CHF 204'630.- pour la création d'un trottoir et divers travaux annexes à la route du Gymnase
10. Préavis municipal No 11/22 relatif à une demande d'autorisation d'effectuer des travaux pour un montant de CHF 410'000.- pour le remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable depuis le réservoir du Montélaz – Etape 2
11. Préavis municipal No 12/22 relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 97'059.- pour la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP d'Yverdon-les-Bains
12. Nomination du bureau pour la période du 01.07.2022 au 30.06.2023 (Président-e, Vice-président-e, Scrutateurs)
13. Nomination de la Commission de gestion pour la période du 01.07.2022 au 30.06.2023
14. Propositions individuelles et interpellations.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous au Centre communal à nouveau depuis la fin des restrictions, Madame la Présidente du Conseil, Danièle Schwander, ouvre la séance. Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, elle donne la parole à la Secrétaire du Conseil, Maryvonne Cholly-Stehlé, pour procéder à l'appel.

1. Appel

35 personnes assermentées étant présentes sur un total de 64 personnes, le quorum est atteint et la séance peut commencer.

2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021

Le procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

3. Assermentation des nouveaux membres

4 personnes demandent à être assermentées, soit :

Madame Denise Stöckli et Messieurs Jean-Marc Reymond, Yvan Schwander et Patrice Simon-Vermot.

4. Communications de la Présidente du Conseil

- Madame la Présidente tient à remercier la Secrétaire du conseil général, Maryvonne Cholly-Stehlé pour son travail, ainsi que le bureau pour leur disponibilité durant cette année particulière d'élections cantonales. Elle remercie également les diverses commissions de s'être réunies dans de brefs délais et d'avoir su faire preuve de flexibilité.
- Madame la Présidente rappelle à nouveau que de s'investir dans une commission fait partie intégrante du rôle de Conseiller-ère général-e et les remercie d'ores et déjà pour leur disponibilité.
- Danièle Schwander rappelle que les prochaines votations auront lieu les 25 septembre et 27 novembre 2022.
- Enfin, la Présidente rappelle aux membres du Conseil souhaitant s'exprimer durant la séance, de bien vouloir s'avancer, notamment les personnes placées en fond de salle, de préciser leur nom et prénom avant leur intervention et de parler à haute et intelligible voix, afin d'augmenter la qualité de l'enregistrement.

5. Communications de la Municipalité

Madame la Présidente passe la parole à Madame la Syndique, Sylvie Di Dario, pour les communications de la Municipalité.

- Madame Di Dario présente à l'assemblée notre nouvelle boursière, Madame Valérie Delay, ainsi que notre nouvelle Municipale, qui entrera en fonction au 1er juillet 2022, Madame Catherine Bloesch.
Elle précise que Madame Delay habite Yvonand et est au bénéfice d'un brevet fédéral de comptabilité et controlling. Après plusieurs années en fiduciaire, Mme Delay rejoint le monde de l'industrie dans un poste de direction. Puis, après un passage dans une grande étude d'avocats, elle rejoint finalement les services de l'Etat de Vaud en tant que directrice adjointe du SPEN (Service Pénitencier).
Madame Bloesch quant à elle, a été élue tacitement le 10 avril dernier. Elle est arrivée dans la commune en 1998. Elle officie dans la Commission de l'urbanisme de notre commune depuis 2008. Dessinatrice en bâtiment de formation, elle a travaillé dans une entreprise multi-technique, notamment dans le domaine du froid et du photovoltaïque, ainsi que dans deux bureaux

d'architecture à Morges et Yverdon-les-Bains. Aussi, au départ de notre Municipal Monsieur Robert Arrigoni, elle a souhaité reprendre son dicastère et relevé ce nouveau défi que représente la gestion des Eaux claires, Eaux usées, Eaux potable, Eclairage public et les Routes.

Au nom de l'assemblée, Madame la Syndique réitère aux deux nouvelles venues ses souhaits de bienvenue et se réjouit de cette future collaboration. Elle leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction.

- Madame la Syndique donne ensuite une information sur la Police Nord Vaudois. Comme il l'a été mentionné dans la presse récemment, Orbe et Montcherand vont quitter le giron de la PNV en fin de cette année. En conséquence de ceci, la contribution de CHF 1,6 million de la Commune d'Orbe devra être assimilée par la PNV, sans licenciement toutefois car la PNV est déjà en manque de personnel. Les collaborateurs d'Orbe seront donc rapatriés sur Yverdon-les-Bains.
- Enfin, Madame Di Dario informe l'assemblée que la Fête de Cheseaux-Noréaz aura lieu le dimanche 28 août 2022 à la Cafétéria du Gymnase. Un tout-ménage sera envoyé prochainement avec coupon-réponse. La Fête du 1^{er} août quant à elle aura lieu également un dimanche, celui du 31 juillet 2022 sur la terrasse du Gymnase dès 19h00. Un tout-ménage sera également distribué prochainement.
- Monsieur le Municipal Nicolas Chappuis prend la parole. Il informe l'assemblée que le locataire de l'appartement de 4,5 pièces situé dans le Centre communal a résilié son bail au mois de mars 2022. Comme cela correspondait à la période de la guerre en Ukraine, la Municipalité a pensé saisir l'opportunité de cette résiliation de bail pour proposer ce logement à l'EVAM pour accueillir des migrants. Aussi, un bail d'une année a été signé avec l'EVAM qui va meubler l'appartement et y placer des familles de migrants, très vraisemblablement ukrainiennes (à 80%). Monsieur Chappuis précise qu'actuellement, il y a déjà 6 personnes, dont 1 enfant en bas âge, qui sont au bénéfice d'un permis S (pour personnes ukrainiennes réfugiées en Suisse) qui logent dans 2 familles d'accueil différentes.
- Monsieur le Municipal Olivier Bloch informe ensuite l'assemblée que TRAVYS mettra en place un nouvel horaire des bus en décembre de cette année. L'impact pour notre Commune est qu'il y aura une inversion de la boucle de la ligne de bus no. 603 (celle qui relie Gare-Bellevue-Gare), avec pour conséquence que l'arrêt aux Grands-Champs se fera désormais à la montée en direction de la colline et non plus à la descente. Cela pourrait faciliter le transport si vous êtes parents d'élèves scolarisés à la Villette par exemple.

6. Préavis municipal No 07/22 sur la gestion et les comptes 2021 – rapports de la Fiduciaire et de la Commission de gestion – débat et décision

- Madame la Présidente passe la parole à M. le Municipal Nicolas Chappuis pour la lecture du préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes 2021. Il en ressort un bénéfice net après amortissements de CHF 37'153.30, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 87'774.-, soit une amélioration de CHF 124'927.30 par rapport au budget. Cette amélioration est due principalement à une augmentation des impôts sur le revenu personnel et l'impôt sur la fortune.
- Danièle Schwander remercie Nicolas Chappuis pour sa lecture du préavis et donne la parole à l'assemblée pour les questions.
- Monsieur Louis Pache demande la parole. Il revient sur le résultat des charges de CHF 95'192.30 concernant les Domaines et Bâtiments et souhaite savoir si ce résultat comprend également les amortissements supplémentaires pour le Petit Collège de CHF 30'700 et pour le photovoltaïque du bâtiment communal de CHF 11'220.-

- Monsieur Chappuis répond qu'effectivement le résultat comprend ces amortissements supplémentaires. Il précise toutefois qu'un revenu supplémentaire de CHF 60'000.- non budgété initialement correspondant aux locations (bien que fictives) de l'administration communale et du local de notre employé communal, a également été introduit dans ce résultat. Raison pour laquelle le résultat semble positif par rapport au budget.
- Il n'y a pas d'autre question. Madame la Présidente remercie Monsieur Chappuis pour ses explications et donne ensuite la parole à Monsieur Jean-Daniel Lavanchy, rapporteur de la Commission de gestion pour procéder à la lecture du rapport de la Commission. Celle-ci regrette que les documents relatifs aux différents préavis lui soient parvenus dans un délai insuffisant pour lui permettre une étude approfondie et une approche professionnelle afin de délivrer ses recommandations comme il se doit. Néanmoins, ayant obtenu les éclaircissements nécessaires de la part de la Municipalité et au vu des résultats positifs de la Commune, la Commission recommande à l'assemblée d'approuver le préavis municipal sur la gestion et les comptes 2021.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Lavanchy pour la lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame Schwander remercie MM. Chappuis, Municipal et Lavanchy, Rapporteur de la Commission de gestion pour leur travail et fait passer au vote l'approbation des comptes 2021, ainsi que la décharge à la Municipalité et à la boursière.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la Commission de gestion,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : Les comptes communaux de l'année 2021 sont adoptés

Article deux : Décharge est donnée à la Municipalité de sa gestion de l'année 2021.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

7. Préavis municipal No 08/22 concernant l'arrêté d'imposition pour 2023 – rapport de la Commission – débat et décision

- Madame la Présidente redonne la parole à Monsieur le Municipal Nicolas Chappuis, pour la lecture du préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition 2023.
- Dans sa lecture du préavis, Monsieur Chappuis explique que bien que les comptes 2021 soient légèrement positifs, le budget 2022 était nettement plus déficitaire que celui de 2021, puisque le déficit prévu en 2022 est de CHF 267'333.-, soit un déficit supérieur à CHF 179'559.- par rapport à celui prévu pour 2021. Par ailleurs, des investissements importants sont proposés à ce Conseil général pour un montant de CHF 762'089.-, notamment pour la poursuite de la rénovation de la

canalisation principale d'amenée d'eau du Montélaz. Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition à 67% de l'impôt cantonal de base.

- Mme la Présidente, Danièle Schwander remercie Monsieur Chappuis pour la lecture du préavis et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre Prahin pour la lecture du rapport de la Commission.
- Danièle Schwander remercie Monsieur Prahin pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente passe au vote le préavis municipal.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le préavis municipal,
Entendu le rapport de la Commission des finances,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : Le taux d'imposition pour l'année 2023, fixé à 0.67 de l'impôt cantonal de base est adopté

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat demeure réservée.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

8. Préavis municipal No 09/22 relatif à une demande d'autorisation d'effectuer des travaux pour un montant de CHF 50'400.- pour la modération de la vitesse de la route de Champ-Pittet sur sa partie rectiligne

- Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Municipal, Robert Arrigoni, pour la lecture du préavis municipal no. 09/22.
- Dans sa lecture du préavis, Monsieur Arrigoni revient sur l'historique de la motion déposée par Monsieur André et les études menées avec l'aide du Voyer pour étayer la proposition de la Municipalité, à savoir celle de modérer la vitesse en premier lieu sur la route de Champ-Pittet sur sa partie rectiligne à l'aide de chicanes, plutôt que de totems de zone 30. Il montre ensuite à l'assemblée le détail et les emplacements des chicanes.
- Mme la Présidente, Danièle Schwander remercie Monsieur Arrigoni pour la lecture de ce préavis très détaillé et demande à l'assemblée s'il y a des questions.
- M. Phu Ngoc Hai Nguyen demande à Monsieur le Municipal Arrigoni pourquoi est-ce qu'il n'a pas été envisagé la pose d'un radar plutôt que des chicanes ? Car selon lui, c'est plus dissuasif et moins cher.
- Monsieur Arrigoni répond qu'un radar mobile ne fait pas nécessairement ralentir les gens, car beaucoup sont prêts à payer les amendes. Il précise qu'un radar fixe quant à lui, ne serait pas pris en charge par la PNV, mais serait à la charge de la Commune et que c'est un investissement bien plus important que les CHF 50'000.- qui sont proposés dans le préavis.

- Il n'y a pas d'autre question. Danièle Schwander remercie Monsieur Arrigoni pour ses explications et donne la parole à Monsieur Louis Pache, Rapporteur, pour la lecture du rapport de la commission. Celui-ci recommande à l'unanimité d'accepter le préavis en incluant dans les travaux y relatifs, le marquage au sol de la priorité de droite entre la route de Champ-Pittet et le chemin privé menant aux parcelles 394 et 396.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Pache pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente passe au vote le préavis municipal.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la commission,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : La Municipalité est autorisée à entreprendre des travaux pour un montant de CHF 50'400.- pour la modération de la route de Champ-Pittet sur sa partie rectiligne.

Article 2 : La dépense sera amortie sur 30 ans.

Article 3 : Le Conseil général autorise la Municipalité de décider, en temps opportun, le mode de financement par les liquidités courantes ou par emprunt.

Le préavis est adopté par 21 voix contre 15 non et 3 abstentions.

9. Préavis municipal No 10/22 relatif à une demande d'autorisation d'effectuer des travaux pour un montant de CHF 204'630.- pour la création d'un trottoir et divers travaux annexes à la route du Gymnase

- Madame la Présidente, Danièle Schwander redonne la parole à Monsieur Robert Arrigoni, Municipal, pour la lecture du préavis municipal. Le préavis précise dans son introduction les raisons pour lesquelles la Municipalité de Cheseaux-Noréaz souhaite effectuer ces travaux. Monsieur Arrigoni présente ensuite à l'assemblée un plan et un devis détaillés des travaux.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Arrigoni pour sa lecture du préavis et demande à l'assemblée s'il y a des questions.
- M. Jean-Marc Reymond demande à connaître la date du début et la durée des travaux. Monsieur Arrigoni répond que le gros des travaux aura lieu durant les vacances scolaires de cet automne. Ils commenceront une semaine avant et finiront quelques jours après. La durée des travaux ne devrait pas dépasser un mois.
- M. Joël Fiaux demande s'il est prévu des détecteurs de lumières sur les candélabres. Monsieur Arrigoni répond que la Municipalité avait étudié cette option mais y avait renoncé finalement, car auraient été plus astreignants visuellement pour les riverains que des lampadaires avec lumière permanente.

- Monsieur Fiaux reprend la parole et demande s'il est prévu une limitation du parking du Gymnase en dehors des heures scolaires et durant les weekends et jours fériés. Monsieur Arrigoni explique à l'assemblée que le parking du Gymnase n'appartenant pas à la Commune mais au Canton, la Municipalité n'a pas de pouvoir décisionnel concernant le parking. Madame la Syndique, Sylvie Di Dario complète la réponse en expliquant avoir abordé la question avec la direction du Gymnase et le Canton et proposé de mettre des barrières en dehors des heures d'école et durant les weekends, afin d'empêcher les wheelings, mais ils n'ont pas voulu entrer en matière et ont privilégié un service de Securitas. Monsieur Arrigoni précise encore qu'en cas de troubles dus à des wheelings, il ne faut pas hésiter à faire intervenir la PNV.
- M. Jean-Marc Reymond fait remarquer que la PNV arrive souvent trop tard et reste donc sans effet sur les troubles.
- La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente remercie les différents intervenants pour leurs explications et passe la parole à Monsieur Louis Pache, rapporteur, pour la lecture du rapport de la commission ad' hoc. La Commission soulève la bonne prise en compte de la sécurité des piétons, la volonté de limiter les comportements à risque des automobilistes et une approche constructive tant avec l'Etat de Vaud, le Gymnase que TRAVYS. Elle recommande d'accepter à l'unanimité le préavis, mais souligne qu'en regard de la durabilité des travaux, il serait judicieux que la Municipalité amortisse plus rapidement ces travaux lorsque les finances communales le permettront.
- Aucune question n'étant soulevée, Danièle Schwander fait passer au vote le préavis municipal 10/22.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la commission,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : La Municipalité est autorisée à entreprendre des travaux pour un montant de CHF 204'630.- pour la création d'un trottoir sis à la route du Gymnase.

Article 2 : La dépense sera amortie sur 30 ans.

Article 3 : Le Conseil général autorise la Municipalité de décider, en temps opportun, le mode de financement par les liquidités courantes ou par emprunt.

Le préavis municipal est adopté par 35 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

10. Préavis municipal No 11/22 relatif à une demande d'autorisation d'effectuer des travaux pour un montant de CHF 410'000.- pour le remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable depuis le réservoir du Montélaz – Etape 2

- Madame la Présidente donne à nouveau la parole à Monsieur le Municipal, Robert Arrigoni pour la lecture du préavis municipal.
- Monsieur Arrigoni procède à la lecture du préavis, illustré par un schéma de la nouvelle conduite et un plan détaillé du financement des travaux. Il explique ensuite que bien que le montant de l'Etape 1 était moins élevé que celui de cette Etape 2, il faut tenir compte d'une demande de subside faite au Canton (ECA) pour un montant d'environ CHF 100'000.- qui viendrait en déduction des CHF 410'000.- du présent préavis. Au niveau du village de Cheseaux-Noréaz, le point d'alimentation sera déplacé légèrement plus à l'est qu'à l'existant, avec les avantages suivants :
 - Alimentation du village mieux répartie (relativement au point d'alimentation de Bellevue).
 - Alimentation plus directe du centre du village (zone de desserte principale).
 - Création d'un vrai axe de transport régional en direction de Villars-Epeney, en limitant le transit par le réseau de distribution communal. Cet axe a été entendu avec la SAGENORD tant en termes de tracé que de diamètre et fera partie de la prochaine mise à jour de leur plan directeur. Cet aménagement fait partie du plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) de Cheseaux-Noréaz en cours d'approbation.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Arrigoni pour sa lecture du préavis et étant donné qu'aucune question n'est soulevée, passe la parole à Monsieur Claude Gilliéron, rapporteur, pour la lecture du rapport de la commission.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Gilliéron pour sa lecture et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente fait passer au vote le préavis municipal No 11/22 relatif à une demande d'autorisation d'effectuer des travaux pour un montant de CHF 410'000.- pour le remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable depuis le réservoir du Montélaz – Etape 2

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la commission,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : La Municipalité est autorisée à entreprendre des travaux pour un montant de CHF 410'000.- pour le remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable, étape 2 du réservoir du Montélaz et le haut du village de Noréaz.

Article 2 : La dépense sera amortie sur 30 ans.

Article 3 : Le Conseil général autorise la Municipalité de décider, en temps opportun, le mode de financement par les liquidités courantes ou par emprunt.

Le préavis municipal est adopté à l'unanimité.

11. Préavis municipal No 12/22 relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 97'059.- pour la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP d'Yverdon-les-Bains

- Madame la Présidente donne à nouveau la parole à Monsieur le Municipal, Robert Arrigoni pour la lecture du préavis municipal.
- Monsieur Arrigoni procède à la lecture du préavis. Ce dernier souligne que selon le contrat de droit administratif conclu en juillet 2018 entre la Commune d'Yverdon-les-Bains et la Commune de Cheseaux-Noréaz, cette dernière déversera ses eaux usées dans le réseau yverdonnois. Une part correspondant à 1100 équivalent-habitants lui est réservée à la STEP d'Yverdon-les-Bains. La Commune de Cheseaux-Noréaz participe aux investissements nécessaires à la STEP d'Yverdon-les-Bains afin de répondre à une gestion des eaux durable, efficiente et responsable. Pour ce faire, la Confédération a mis en place une stratégie, afin d'équiper les STEP d'une étape de traitement supplémentaire, en vue d'éliminer les micropolluants. Les communes ont jusqu'en 2025 pour se mettre en conformité selon la législation. Le financement de cette stratégie est assuré à 75% par la Confédération. Un montant de 9 francs/habitant/commune est prélevé annuellement pour alimenter un fonds dédié à cette mise en conformité. Dès la mise en service, la contribution de la commune équipée s'arrête. Il est donc important de lancer rapidement les travaux, qui devraient avoir lieu entre 2022 et 2024, pour deux raisons :
 - Protéger notre environnement et la population des effets néfastes des micropolluants.
 - Economiser les ressources financières de la Commune et arrêter le prélèvement annuel par habitant au plus vite, soit à la mise en service du traitement.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Arrigoni pour sa lecture du préavis et étant donné qu'aucune question n'est soulevée, passe la parole à Monsieur Claude Gilliéron, rapporteur, pour la lecture du rapport de la commission.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Gilliéron pour sa lecture et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente fait passer au vote le préavis municipal No 12/22 relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 97'059.- pour la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP d'Yverdon-les-Bains.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le rapport de la Municipalité,
Entendu le rapport de la commission,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : La Municipalité est autorisée à participer aux travaux permettant à la STEP d'Yverdon-les-Bains d'assurer le traitement des micropolluants des eaux usées.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 97'059.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera amortie sur 30 ans.

Article 4 : Le Conseil général autorise la Municipalité de décider, en temps opportun, le mode de financement par les liquidités courantes ou par emprunt.

Le préavis municipal est adopté à l'unanimité.

12. Nomination du bureau pour la période du 01.07.2022 au 30.06.2023 (Président-e, Vice-président-e, Scrutateurs)

- Madame Danièle Schwander, actuelle Présidente du Conseil général donne la parole à Monsieur Joël Fiaux, 2^{ème} Vice-président, en l'absence de Monsieur Bernard André, 1^{er} Vice-président. Monsieur Fiaux demande à Madame Schwander si elle souhaite se représenter à la présidence du Conseil général, question à laquelle Madame Schwander répond par l'affirmative. Monsieur Fiaux la remercie pour sa candidature. Il n'y a pas d'autres candidatures, Mme Danièle Schwander est élue tacitement sous les applaudissements fournis de l'assemblée.
- Madame la Présidente, nouvellement réélue, remercie l'assemblée pour sa confiance et passe à l'élection du 1^{er} et 2^{ème} Vice-président. Les deux personnes concernées étant partantes pour continuer, sont élus par acclamation :
 - 1^{er} Vice-président : Monsieur Bernard André
 - 2^{ème} Vice-président : Monsieur Joël Fiaux
- Madame la Présidente félicite et remercie les nouveaux élus et passe à l'élection des 1ers et 2èmes scrutateurs, ainsi qu'aux deux suppléants. Elle remercie d'abord Steve Christen et Alberto Gianferrari, scrutateurs sortants, pour leur travail et disponibilité en cette année particulière d'élections cantonales. Mesdames Sandrine Paschoud et Fabienne Franzi passent de 2èmes scrutatrices à 1ères scrutatrices. Messieurs Julien Jeanneret et Laurent Duc passent de scrutateurs suppléants à 2èmes scrutateurs. Enfin, Messieurs Yvan Schwander et Alberto Gianferrari sont élus scrutateurs suppléants. Madame la Présidente félicite et remercie les scrutateurs et suppléants nouvellement élus et leur rappelle les prochaines échéances électorales de cette année avec les votations du 25 septembre et 27 novembre 2022.

13. Nomination de la Commission de gestion pour la période du 01.07.2022 au 30.06.2023

- Madame la Présidente tient tout d'abord à remercier Madame Carine Masset et Messieurs Jean-Daniel Lavanchy et Jean-Pierre Prahin pour leur travail durant la législature, que ce soit pour la Commission de gestion ou pour la Commission des finances. Elle explique ensuite que les 3 personnes précitées sont d'ores et déjà d'accord de reconduire leur mandat, ainsi que Monsieur Louis Pache comme suppléant. Aucune autre personne n'étant intéressée, l'élection des 4 membres susmentionnés est tacite. Sous les applaudissements de l'assemblée, Madame Schwander les félicite pour leur élection et les remercie pour leur contribution.
- Comme il est désormais d'usage, Danièle Schwander demande à l'assemblée de nommer également Madame Masset et Messieurs Lavanchy et Prahin, ainsi que Louis Pache, suppléant, à la Commission des finances. La demande de Madame la Présidente est acceptée à l'unanimité, tant par les quatre personnes concernées que par l'assemblée.
- Madame Schwander remercie les 4 membres ainsi que l'assemblée et passe au dernier point de l'ordre du jour.

14. Propositions individuelles et interpellations

- Madame Schwander donne la parole à l'assemblée pour les propositions individuelles et interpellations.
- Monsieur Nguyen prend la parole et explique que selon lui, il manque un endroit dans la Commune qui permettrait aux habitants de se rencontrer et de se rassembler régulièrement. Aussi, il interpelle la Municipalité et lui demande s'il serait possible de construire par exemple un terrain de pétanque, qui offrirait l'opportunité de jouer ensemble et pour ceux qui ne jouent pas, de boire un verre.
- Danièle Schwander remercie Monsieur Nguyen pour sa proposition. Elle s'adresse ensuite à l'assemblée et lui demande si elle est d'accord que la Municipalité entre en matière sur la proposition de Monsieur Nguyen pour la construction d'un terrain de pétanque.
- La proposition de Monsieur Nguyen étant acceptée par 22 voix pour, 4 contre et 8 abstentions, Madame la Présidente demande à la Municipalité d'étudier la faisabilité ou non d'un terrain de pétanque dans la Commune et de revenir avec une réponse.
- Monsieur Di Lorenzo demande ensuite la parole et demande à la Municipalité s'il serait possible de mettre un couvert sur les arrêts de bus (abri-bus), ainsi que quelques bancs sur le chemin qui va du Gymnase en direction d'Yverdon-les-Bains.
- Madame la Syndique, Sylvie Di Dario répond à Monsieur Di Lorenzo en expliquant avoir déjà présenté un projet dans ce sens au Canton il y a plusieurs années et que celui-ci avait été refusé, car il n'est pas autorisé de construire d'abri-bus dans une zone de forêt et verdure, tel que c'est le cas pour notre Commune. Aussi, tant que l'arrêt est à l'endroit actuel, cela n'est pas autorisé. Pour ce qui concerne les bancs le long du chemin du Gymnase à Yverdon, Madame Di Dario répond qu'en effet, celui-ci appartient à la Commune d'Yverdon et que nous ne pouvons pas agir directement dessus. Toutefois, elle souligne le fait que ce chemin, vu son état actuel en raison des racines toujours plus apparentes et dangereuses, des discussions ont déjà eu lieu avec le Gymnase, l'Etat de Vaud et la Commune d'Yverdon, en vue d'un réaménagement de ce chemin, avec pourquoi pas la possibilité ce moment-là d'y ajouter des bancs.
- Monsieur Bachmann demande la parole et regrette l'état de délabrement de l'abri-bus et du couvert à vélo qui sont au Gymnase. Il relève que ce serait bien de le mentionner également à l'Etat de Vaud.

- Madame la Syndique prend la parole et explique que des discussions ont bien eu lieu avec l'Etat de Vaud à ce sujet lors de l'établissement du projet de réfection du trottoir, mais qu'en raison du coût élevé de cet abri-bus, l'Etat de Vaud a préféré renoncer à ce projet. Toutefois, le couvert à vélo devrait quant à lui bel et bien subir une réfection, mais aucune date n'a encore été fixée par l'Etat de Vaud. Madame la Syndique garde espoir sur le fait que l'abri-bus puisse être également rénové à ce moment-là.
- Aucune autre proposition individuelle ou interpellation n'étant faite, Madame la Présidente informe l'assemblée de la date du prochain Conseil général fixé au 29 novembre 2022, remercie l'assemblée pour sa participation et donne la parole à Madame la Syndique, Sylvie Di Dario.
- Madame la Syndique tient à rendre hommage au Municipal sortant, Robert Arrigoni, entré en fonction à la Municipalité en 2016, d'abord en charge des Constructions, Sécurité sur les chantiers et PCI pendant 5 ans, puis en charge des Eaux claires, Eaux usées, Eaux potable, Eclairage public et Routes jusqu'à ce jour. Sylvie Di Dario tient à saluer son parcours parmi la Municipalité et souligne ses nombreuses compétences et sa réactivité face aux défis qu'ont représenté ses différentes charges municipales, tout en gardant sa bonne humeur et son sourire. Non sans humour, Madame la Syndique fait référence à ce que Monsieur Arrigoni a dû gérer avec les fortes inondations qu'on a connues dans la région, alors qu'il venait de changer de dicastère pour en prendre un soi-disant moins lourd que celui des constructions... Et le voilà devant travailler le jour, le weekend et parfois même la nuit pour répondre aux sollicitations de ce département des Eaux ma foi pas si tranquille que ça ! Madame la Syndique, au nom de toute la Municipalité, le remercie pour son implication en lui offrant un cadeau et lui souhaite tout le meilleur pour la suite et surtout bonne santé. L'assemblée le félicite avec de chaleureux applaudissements.
- Monsieur Arrigoni remercie l'assemblée et a une pensée pour les nouveaux Municipaux élus. En effet, si dans les grandes villes, les Municipaux sont appuyés par des chefs de service et leurs équipes, ce n'est pas le cas dans les villages où les Municipaux ont toutes les casquettes. Aussi, appelle-t-il à la tolérance et à l'esprit constructif et ouvert au dialogue des habitants de la Commune face à cette charge pas toujours simple.
- Madame la Syndique tient également à saluer et remercier chaleureusement Monsieur Philippe Jeanneret, notre ancien boursier durant 2 ans, qui nous a quittés au 31 mai 2022 pour travailler à plein temps pour sa commune de Tévenon. Sous les applaudissements de l'assemblée, Sylvie di Dario lui souhaite tout le meilleur pour la suite de sa carrière.
- La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente, Danièle Schwander remercie l'assemblée et lève la séance. Elle invite l'assemblée à l'apéritif dînatoire et souhaite un bon été à tous.

Pour le bureau



La Présidente
Danièle Schwander



La Secrétaire
Maryvonne Cholly-Stehlé